

# MISE EN ŒUVRE DU SOCLE

# COPANEF

A terme	Qui fait ?	quel est le terme envisagé ?	Qui fait pendant la période transitoire ?	ce qui est à faire pendant la période transitoire	financé par en 2015
<b>CAS 1 / Pour les demandeurs d'emploi,</b>					
l'évaluation préalable et finale du socle est réalisée par ...	... les organismes évaluateurs (OE) habilités par le Copanef; exceptionnellement par des OE habilités par le Coparef après avis du Coc	immédiatement	les seuls OE habilités par le Copanef	le Coparef repère d'éventuels OE régionaux et prononce leur habilitation en lien avec le Coc	FPSP
la formation au socle est assurée par ...	... les organismes de formation (OF) habilités par le Coparef et/ou le Copanef	date négociée avec la région en fonction des marchés en cours	les OF détenteurs des marchés régionaux compétences-clefs ou illettrisme (quand ce ne sont pas des marchés distincts)	le Coparef habilite les OF dont le dossier a été transmis au Copanef ou qui sont actuellement "utilisés" en région sur les compétences-clefs ; un Coparef peut décider de lancer un appel à propositions régional	0,2 CPF, POE, AFPR , autres ...
le certificat "socle" est délivré et signé par ...	... le COPANEF et le COPAREF	dès que possible	bureau du Coparef	le Coparef décide de créer un jury ad'hoc ou tout autre modalité pour délivrer la certification	
<b>CAS 2 / Pour les salariés des branches professionnelles dont la CPNE a obtenu la délégation du Copanef,</b>					
l'évaluation préalable et finale du socle est réalisée par ...	... les OE habilités par la CPNE et les OE habilités par le Copanef (sauf décision explicite contraire)	avant le 31 décembre 2015	les OE habilités par le Copanef	la CPNE habilite des OE en examinant soit les dossiers parvenus au Copanef au 29 mai dernier, soit les dossiers des organismes qui sont actuellement "utilisés" sur les savoirs de base, soit en lançant un appel à propositions national	FPSP
la formation au socle est assurée par ...	... les Of habilités par la CPNE et les OF habilités par le Copanef (sauf décision explicite contraire) ; une CPNE peut aussi s'appuyer sur des OF habilités par un Coparef	avant le 31 décembre 2015	les OF aujourd'hui utilisés par les entreprises et les Opca sur les savoirs de base	la CPNE habilite des OF en examinant soit les dossiers parvenus au Copanef au 29 mai dernier, soit les dossiers des organismes qui sont actuellement "utilisés" sur les savoirs de base, soit en lançant un appel à propositions national	0,2 CPF, POE, Plan, période, autres ...
le certificat "socle" est délivré et signé par ...	... le COPANEF et la CPNE	dès que possible	bureau de la CPNE	la CPNE décide de créer un jury ad'hoc ou tout autre modalité pour délivrer la certification	

CAS 3 / Pour les salariés des autres branches professionnelles (celles qui n'ont pas obtenu la délégation du Copanef)					
l'évaluation préalable et finale du socle est réalisée par ...	... les OE habilités par le Copanef	immédiatement	sans objet		FPSPP
la formation au socle est assurée par ...	... les OF habilités par le Copanef et le Coparef	avant le 31 décembre 2015	les OF aujourd'hui utilisés par les entreprises et les Opca sur les savoirs de base	le Copanef habilite les OF en examinant les dossiers parvenus au Copanef au 29 mai dernier non retenus parce que ne portant pas sur "évaluation" et les dossiers à champ interrégionaux que les Coparef n'auront pas examinés	0,2 CPF, POE, Plan, période, autres ...
le certificat "socle" est délivré et signé par ...	... le COPANEF et le COPAREF	dès que possible	bureau du Coparef	le Coparef décide de créer un jury ad'hoc ou tout autre modalité pour délivrer la certification	